



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-41**

L'an deux mille vingt,  
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 21 septembre 2020  
**Date d'affichage :** Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 8 JUIN 2020.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Sont candidats au poste de titulaire :**

Mme Catherine VANDEKERKOVE

M. Dominique NAVET

M. Alain FIX

\*

**Sont candidats au poste de suppléant :**

M. Patrick GOMEL

M. Michel QUANDALLE

M. Jean DIDIER

**Sont donc désignés en tant que :**

**- délégués titulaires :**

Mme Catherine VANDEKERKOVE

M. Dominique NAVET

M. Alain FIX

**- délégués suppléants :**

M. Patrick GOMEL

M. Michel QUANDALLE

M. Jean DIDIER

**DEPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

06 OCT. 2020



Fait et délibéré à La Capelle-Les-Boulogne,

Le 25 septembre 2020

Le Maire,  
Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

12 OCT. 2020